

Conférence AQRP- Saguenay-Côte-Nord

19 janvier 2023

Plan de la présentation

- 1) Présentation de l'animateur
- 2) Les nouveautés 2023 pour la retraite
- 3) Quelques définitions (REER-CELI-FERR...)
- 4) Quelques conseils pour maximiser sa situation financière
- 5) Les placements à la retraite
- 6) Période de questions ??

2. Quelques nouveautés 2023

- Indexation des rentes RRQ (6,5%)
- Indexation des tables d'impôts (6,3%)
- Augmentation du seuil de remboursement de la PSV (86 791 vs 81 700\$)
- Bonification du crédit d'impôt pour personne de 70 ans et + (2000\$ plutôt que 411\$).

Attention pour avoir droit au crédit total il faut un revenu inférieur à 24 195\$ pour une personne seule et 39 350\$ pour un couple, sinon 5% par \$ de plus

Situation	Revenu familial maximal
Aîné admissible sans conjoint	64 195 \$
Aîné admissible ayant un conjoint qui n'est pas un aîné admissible	79 350 \$
Couple d'aînés admissibles	119 350 \$

3. Quelques définitions

a) REER:

- Cotisation déductible d'impôt
- Limitée à 18% du revenu (max 29 210\$ en 2022)
- Cotisation reportable dans le futur
- Le droit de cotiser est réduit du facteur d'équivalence
- Croissance à l'abri de l'impôt
- Plusieurs placements admissibles et transfert possibles entre institutions
- Retrait de REER = revenu imposable
- ATTENTION doit être transformé en FERR avant la fin de notre 71^e année

Règles de transfert

Au décès, possibilité de transfert au conjoint en franchise d'impôt (sinon impôt à payer)

En cas de divorce, fait partie du patrimoine familial

En cas de faillite, il faut s'informer car certains REER sont saisissables d'autres insaisissables

L'après REER

Choix à faire au plus tard avant la fin de la 71^e année:

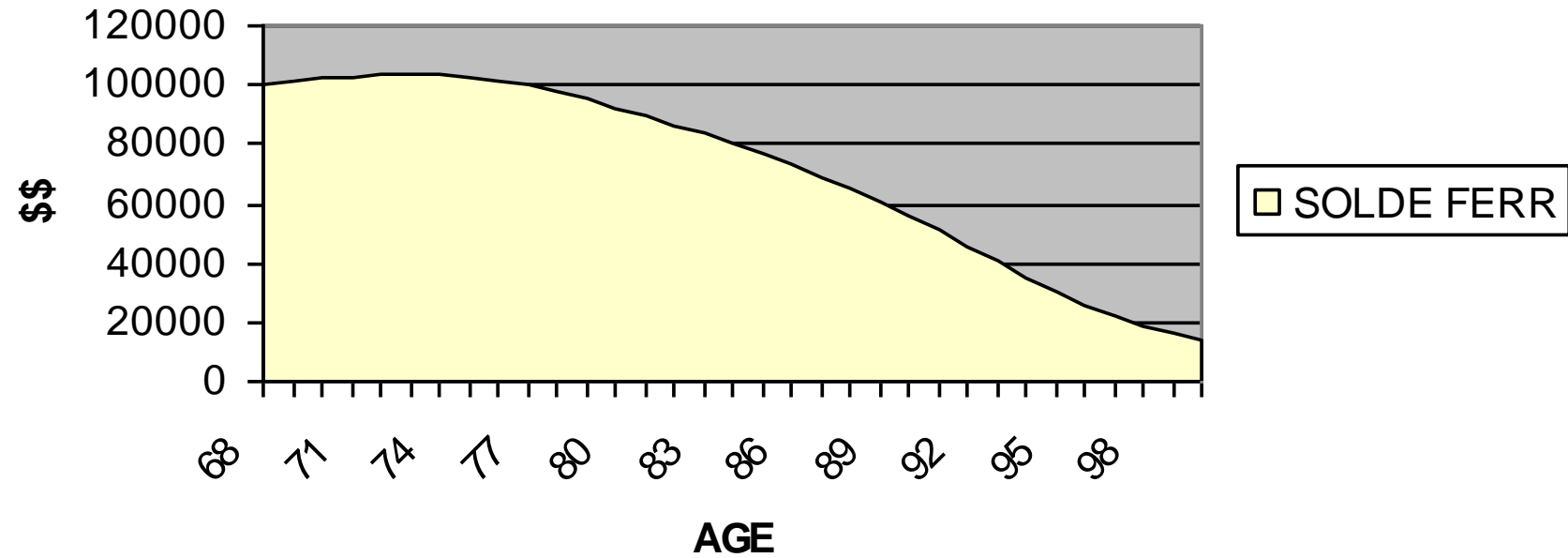
- Le retrait du REER (imposition immédiate)
- L'achat d'une rente enregistrée
- Transfert vers un FERR

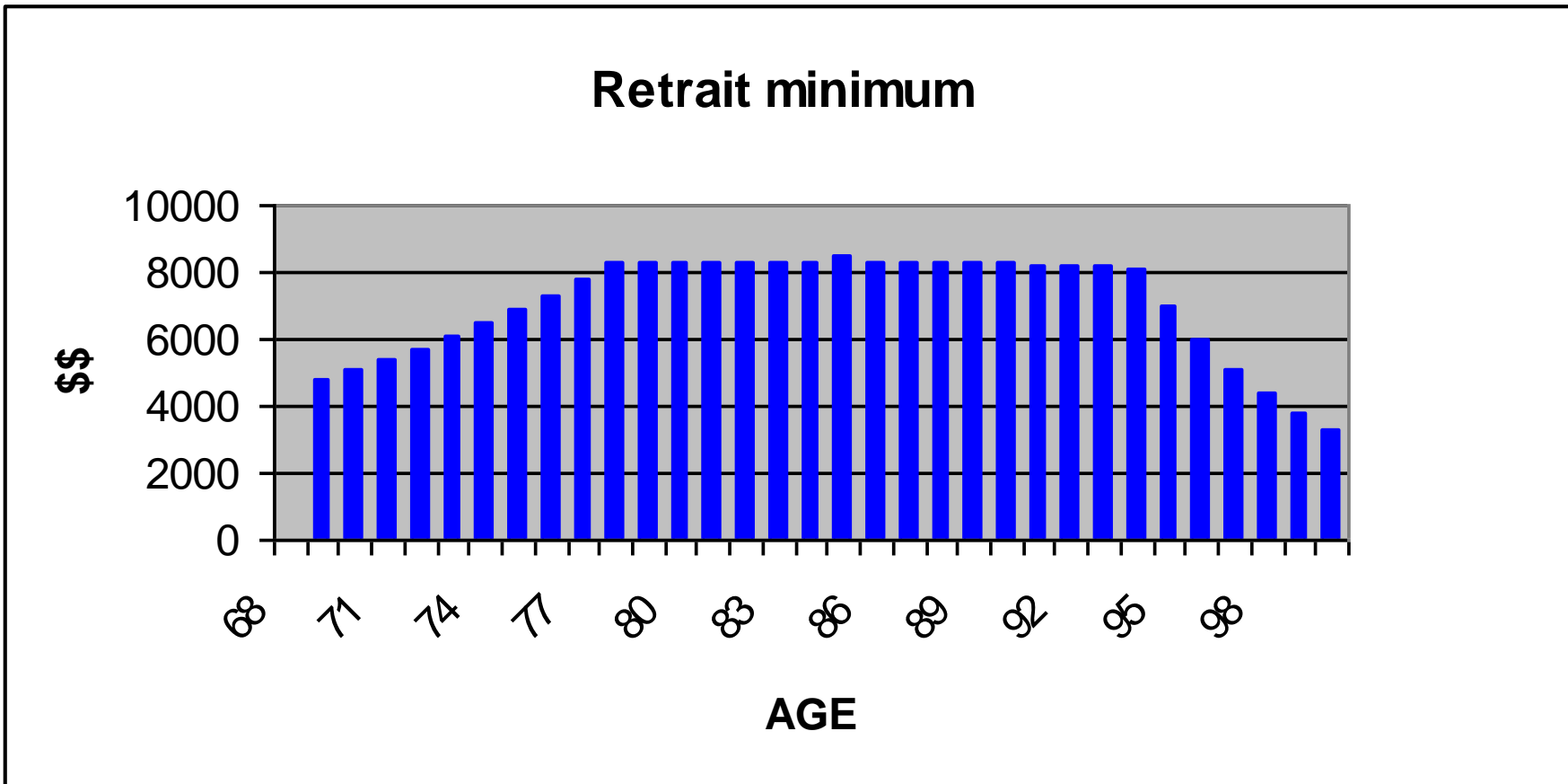
Le Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

Comme un REER mais avec un retrait minimum en fonction de l'âge.

Âge (X)	Facteur	Âge (X)	Facteur
moins de 79	$1/(90 - X)$	87	0,1133
79	0,0853	88	0,1196
80	0,0875	89	0,1271
81	0,0899	90	0,1362
82	0,0927	91	0,1473
83	0,0958	92	0,1612
84	0,0993	93	0,1792
85	0,1033	94 ou plus	0,2
86	0,1079		

Evolution FERR 6%





b) CELI

Le CELI permet de placer de l'argent à l'abri de l'impôt sans avoir la déduction fiscale du REER.

Sommes retirées ne sont pas imposées et les rendements non imposables

Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés (plafond maximal 2023 - 88 000\$)

Comme les REER, plusieurs placements admissibles

Cotisation maximale pour 2023 = 6500\$

Ni le revenu gagné dans un CELI, ni les montants qui en sont retirés ne touchent l'admissibilité aux prestations fédérales et aux crédits fédéraux fondés sur le revenu, tels que les prestations de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Source: Agence du revenu du Canada

REER immobilisé (CRI)

Dans le cas où vous quittez votre emploi avant la retraite, il est possible de transférer votre fonds de pension (équivalent des cotisations + intérêts) dans un REER immobilisé...

La particularité de ces comptes c'est qu'ils ne peuvent être encaissés avant la retraite (à moins de situation exceptionnelle)

L'après RPA

- 1) Rente viagère
- 2) Compte de retraite immobilisé (avant 71 ans)
- 3) Fond de revenu viager
 - Retrait minimum (comme FERR)
 - Retrait maximum

4. Quelques conseils et astuces

Attendez le plus tard possible pour transformer vos REER en FERR

Avant 71 ans, si vous êtes capable, vous pouvez continuer à cotiser aux REER

- Même possible de cotiser au REER de son conjoint si celui-ci n'a pas atteint 71 ans et qu'on a des droits inutilisés

Ne retirer que le montant de FERR que vous avez besoin et si pas besoin, retirer seulement le minimum

Attention à l'impôt à la source trop faible sur retrait REER et FERR

Si excédent non utilisé dans vos FERR = investir dans le CELI

5. Les types d'actifs financiers

1) Actifs non transigés sur les marchés

Compte épargne

Dépôt à terme, CPG, CPG boursier

Obligation d'épargne du Québec et du Canada

Placement à échéance et rendement garanti: -

Idéal pour les surplus à courts terme qu'on aura besoin d'ici quelques années, selon la situation pourrait constituer 10-20% du portefeuille

5. Les types d'actifs financiers (suite)

2) Titres revenus fixes

Bons du trésor (échéance court terme)

Obligations fédérales, provinciales, munic.

Obligations compagnies

Transiger sur les marchés, facile à vendre:

Permet de générer des revenus et de stabiliser le rendement à long terme devrait constituer 30% à 50% du portefeuille

5. Les types d'actifs financiers (suite)

3) La Bourse

Actions ordinaires

Actions privilégiés

Placement non garantie qui évolue en fonction de l'économie. A long terme, rendement positif supérieur aux revenus fixes

6. Exemples de portefeuille de placement

5) Autres possibilités:

ETF ou FNB: Fond indiciel détenant un portefeuille de titres et qui est échangé sur les marchés boursiers.

Fonds mutuels: Fonds appartenant à des détenteurs de parts et où l'argent est investi dans différentes catégories d'actifs.

Fonds distincts: Fonds vendus par des compagnies d'assurance avec garanti du capital allant de 75 à 100% après 10 ans.